

École de criminologie

Hiver 2025

Université de Montréal - Plan de cours

CRI 6121 – Interventions criminologiques auprès des mineurs

Lundi de 12h30 à 15h30 – G 420 Pavillon Marie Victorin

Denis Lafortune denis.lafortune@umontreal.ca

Disponibilités: sur rendez-vous, préférablement les lundis et vendredis

Descripteur du cours

Pratiques d'intervention en criminologie auprès des mineurs exposés à des expériences de vie adverses, ou présentant des problèmes de santé mentale, ou auteurs d'infractions, qui tiennent compte des facteurs développementaux qui les caractérisent.

Objectifs du cours

L'objectif général de ce séminaire est de préparer les étudiants ou futurs criminologues à intervenir auprès des jeunes en difficulté et de leur famille et ce, tant dans le cadre de la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) que de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA).

- Plus spécifiquement, il s'agira d'abord de rappeler brièvement les différents cadres légaux et d'introduire les principales méthodes d'évaluation initiale des risques et besoins des mineurs.
- Ensuite, le séminaire visera à présenter et approfondir la compréhension des principaux modèles ou approches d'intervention, qu'ils soient appliqués au Québec ou à l'échelle internationale.
- Les étudiants seront enfin invités à poser un regard critique sur ces modèles et approches d'intervention en les confrontant à diverses études empiriques et revues systématiques.

Dans le cadre de la formation à l'École de criminologie, ce cours s'inscrit dans un ensemble qui en comporte au moins sept autres:

- Justice des mineurs (1er cycle);
- Évaluation et intervention auprès des jeunes (1er cycle);
- Évaluation et intervention auprès des victimes (1er cycle);
- Principes et modèles d'intervention (1^{er} cycle);
- Interventions cognitivo comportementales (2e cycle);
- Pratiques cliniques auprès des victimes (2^e cycle);
- Théories de l'intervention en criminologie (2e cycle).

Approche pédagogique

Les enseignements seront organisés en quatre parties distinctes. a) L'introduction présentera une grille de lecture et d'analyse des textes; b) chaque semaine, une première partie de l'enseignement sera dispensée sous forme de cours magistral; c) les étudiants seront invités à faire dix lectures obligatoires, poser des questions et rédiger formellement deux rapports, chacun résumant et posant un regard critique sur une lecture complémentaire; d) les étudiants qui soumettront un rapport de lecture co-animeront le séminaire une quinzaine de minutes durant le bloc correspondant.

Modalités d'évaluation des apprentissages

Participation aux discussions portant sur les 9 lectures obligatoires: à travers la prise de parole, ainsi que la soumission, à sept reprises (**21%**), d'une question sur Studium le matin du cours (9h00 au plus tard). Ces questions peuvent avoir différents objectifs: a) mieux comprendre le texte en examinant des éléments tels que le cadre de l'intervention, un concept clé ou une technique proposée; b) discuter de la pertinence, applicabilité ou impact potentiel du modèle ou de l'approche d'intervention sur le terrain; c) établir des liens pertinents entre le texte et des enjeux professionnels ou sociaux contemporains.

Pour avoir tous les points (3%), vous devrez: a) montrer avoir bien lu le texte en faisant référence à des sections, extraits et pages précises pour nous situer; b) poser une question ouverte qui invite à la discussion; c) être prêt.e.s à apporter un premier élément de réponse à cette question, sinon pouvoir la reformuler et l'expliquer en classe.

Co-animation du séminaire (2 x 15%) : vous devrez identifier deux lectures optionnelles et réaliser les tâches suivantes pour chacune d'elles : a) rédiger une synthèse (1500 mots) en utilisant une grille de lecture; b) présenter cette synthèse au groupe dans un exposé de 15 minutes (avec ou sans support *PowerPoint*); c) conclure sur les lectures (obligatoire et optionnelle) en retenant un point qui vous semble d'intérêt pour tous («*à partager avec le groupe*») ou en adoptant une posture critique («*en ce qui me concerne*»).

Travail de session (49%) : ce travail consistera en un état des connaissances portant sur un modèle ou un motif d'intervention, présenté dans un document de 12 pages (interligne et demi, police 11 ou 12 points). La remise du travail est fixée au jeudi 24 avril à 16h. Le plan de présentation sera communiqué lors de la deuxième semaine, mais il suivra globalement les éléments de la grille de lecture. Une première version de ce travail fera l'objet d'une présentation orale (15 à 20 minutes), suivie d'une période d'échanges prévus les 7 et 14 avril.

À titre d'exemple, des modèles et pratiques d'intervention envisageables incluent: les modèles centrés sur la mentalisation (ex.: Fonagy), les interventions centrées sur l'empowerment et la participation des jeunes usagers (ex.: Rappaport), l'intervention familiale (ex.: Sexton et Alexander), le soutien des pratiques parentales (ex.: Kazdin), les interventions basées sur la théorie de l'attachement (ex.: Van Ijzendoorn), les stratégies de dépistage et d'intervention précoce (ex.: Tremblay), l'approche inter sectionnelle, l'approche *WrapAround* (ex.: Burns et Goldman).

Au niveau des motifs d'intervention, on pourrait s'intéresser notamment à : l'exposition à violence conjugale, l'agression sexuelle, les violences armées, la fugue, le risque suicidaire, l'exploitation sexuelle, les troubles mentaux sévères, l'itinérance. Dans tous ces cas, l'accent doit être mis sur les pratiques (ex.: *The California evidence-based clearinghouse*).

À noter qu'il est interdit d'utiliser un système d'intelligence artificielle ou toute autre technologie de génération de contenu (ex.: ChatGPT) pour réaliser, en totalité ou en partie, ce travail.

NB Exceptionnellement, le professeur peut apporter des modifications aux dates des évaluations ou à leur pondération relative. Le cas échéant, le professeur doit obtenir l'appui de la majorité des étudiants de sa classe. Veuillez vous référer à l'article 28 du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Barème de notation

Points	Note littérale	Valeur	Pourcentage
4,3	A+		90
4	A	excellent	85
3,7	A-		80
3,3	B+		77
3	B	très bon	73
2,7	B-		70
2,3	C+		65
2	C	bon	60
1,7	C-		57
1,3	D+	passable	54
1	D		50
0	E	échec	-de 50

Livre obligatoire

Carpentier, J., Arseneault, C., & Alain, M. (2022). *Délinquance à l'adolescence: Comprendre, évaluer, intervenir*. Presses de l'Université du Québec.

Vous pouvez passer une commande via cette page web :

<https://www.puq.ca/catalogue/livres/delinquance-adolescence-3960.html>

Déroulement du cours

13 JANVIER 1. Présentation du cours

Objectifs, contenus et déroulement

Présentation de Sébastien Brouillette-Alarie (14:30 à 15:30)

20 JANVIER 2. Évaluation initiale des risques et besoins

Présentation de Stéphanie Chouinard-Thivierge (12:30 à 13:30)

Présentation de Katharine Dunbar Winsor (13:30 à 14:30)

Lectures optionnelles:

Carpentier, J. et Arseneault, C. (2022) Les outils d'évaluation et de gestion du risque en délinquance des mineurs. *Dans* J. Carpentier, C. Arseneault et M. Alain (Dir.). *Délinquance à l'adolescence : Comprendre, évaluer, intervenir*. (p.117-138). Presses de l'Université du Québec

Singh, J. P., Desmarais, S. L., Sellers, B. G., Hylton, T., Tirotti, M., & Van Dorn, R. A. (2014). From risk assessment to risk management: Matching interventions to adolescent offenders' strengths and vulnerabilities. *Children and Youth Services Review*, 47, 1-9.

Vincent, G. M., Drawbridge, D., & Davis, M. (2019). The validity of risk assessment instruments for transition-age youth. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 87(2), 171.

27 JANVIER 3. Modèle psychoéducatif québécois (Guindon et Gendreau)

Lecture obligatoire : Le Blanc, M. (2014). La rigueur dans les activités éducatives, l'application de la méthode psychoéducatrice. À la mémoire de Gilles Gendreau. *Revue de psychoéducation*, 43(1), 121-142.

Lectures optionnelles :

Le Blanc, M. (2019). L'évolution de la recherche appliquée sur la réadaptation psychoéducatrice au Québec, un modèle toujours probant?. *Revue de psychoéducation*, 48(1), 201-243.

Le Blanc, M., & Morizot, J. (2021). La psychoéducation classique est-elle une discipline en dissipation? Le parcours de l'École de psychoéducation de l'Université de Montréal en parallèle de quatre périodes doctrinaires: de la réforme à la rééducation vers l'hétérogénéité et le contrôle. *Revue de psychoéducation*, 50(2), 265-326.

Site web <https://www.unipsed.net/portails-2/portail-de-la-psychoeducation/>

3 FÉVRIER 4. Approches cognitives comportementales (Beck et Goldstein)

Lecture obligatoire : Arseneault, C. et Carpentier, J. (2002). Les approches motivationnelle et cognitive comportementale. Dans J. Carpentier, C. Arseneault et M. Alain (Dir.). *Délinquance à l'adolescence : Comprendre, évaluer, intervenir*. (p. 165-184). Presses de l'Université du Québec.

Lectures optionnelles:

Dionne, J., & St-Martin, N. (2015). Approche de communauté d'entraide et de justice (ACEJ): *Une façon différente d'intervenir avec les adolescentes et les adolescents en difficulté d'adaptation*. Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire (**choisir un chapitre**).

Goldstein, A. P., & Glick, B. (1994). Aggression replacement training: Curriculum and evaluation. *Simulation and Gaming*, 25, 1, 9-26.

Matthys, W., & Schutter, D. J. (2022). Improving our understanding of impaired social problem-solving in children and adolescents with conduct problems: implications for cognitive behavioral therapy. *Clinical Child and Family Psychology Review*, 25(3), 552-572.

Matthys, W., & Schutter, D. J. (2023). Moral thinking and empathy in cognitive behavioral therapy for children and adolescents with conduct problems: a narrative review. *Clinical Child and Family Psychology Review*, 26(2), 401-415.

10 FÉVRIER 5. Approche multisystémique (Henggeler et Schoenwald)

Lecture obligatoire : Boudreau, G. et Mireault, G. (2003). *Introduction à la thérapie multisystémique*. Beauport, Québec: Centre jeunesse de Québec, Institut universitaire.

Lectures optionnelles :

Henggeler, S., Borduin, C.M., Schoenwald, S.K., Pickrel, S.G., Rowland, M.D. & Cunningham, P.B.(1998) *Multi-systemic treatment of antisocial behavior in children and adolescents*. New York: Guilford Press

Littell, J. H., Pigott, T. D., Nilsen, K. H., Green, S. J., & Montgomery, O. L. (2021). Multisystemic Therapy for social, emotional, and behavioural problems in youth age 10 to 17: An updated systematic review and meta-analysis. *Campbell Systematic Reviews*, 17(4), e1158.

Zajac, K., Randall, J., & Swenson, C. C. (2015). Multisystemic therapy for externalizing youth. *Child and Adolescent Psychiatric Clinics*, 24(3), 601-616.

17 FÉVRIER 6. Approches sensibles au trauma (Blaustein et Kinniburgh)

Lecture obligatoire : Brend, D. M., Milot, T., Collin-Vézina, D., & Grisé Bolduc, M.-È. (2022). Les approches sensibles aux traumatismes auprès de jeunes auteurs de délits. Dans J. Carpentier, C. Arseneault et M. Alain (Dir.). *Délinquance à l'adolescence : Comprendre, évaluer, intervenir*. (p. 231-251). Presses de l'Université du Québec.

17 MARS 9. Déjudiciarisation et justice réparatrice (Walgrave)

Lecture obligatoire: Ministère de la Santé et des Services sociaux (2016). Le Programme de sanctions extrajudiciaires : application de l'entente entre les directeurs provinciaux et les organismes de justice alternative et les Équijustice, ainsi que La justice réparatrice. Dans *L'application de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents – Manuel de référence*. Québec, gouvernement du Québec.

Lectures optionnelles:

Crawford, A., & Newburn, T. (2013). Restorative justice: practices and ideals. Dans *Youth offending and restorative justice*. London: Willan.

Milburn, P. (2002). La réparation pénale à l'égard des mineurs: éléments d'analyse sociologique d'une mesure de justice restaurative. *Archives de politique criminelle*, (1), 147-160.

Kimbrell, C. S., Wilson, D. B., & Olaghere, A. (2023). Restorative justice programs and practices in juvenile justice: An updated systematic review and meta-analysis for effectiveness. *Criminology & Public Policy*, 22(1), 161-195.

24 MARS 10. Good lives model (Ward)

Lecture obligatoire : Glowacz, F., Devillers, B. et Puglia, R. (2022). Le Good Lives Model. Un cadre d'intervention basé sur les besoins pour les jeunes ayant commis une infraction. Dans J. Carpentier, C. Arseneault et M. Alain (Dir.). *Délinquance à l'adolescence : Comprendre, évaluer, intervenir*. (p. 209-230). Presses de l'Université du Québec.

Lectures optionnelles:

Glowacz F., Puglia, R., & Devillers, B. (2020). Mineurs judiciarisés pour délit sexuel: soutien de la désistance par le Good Lives Model. *Criminologie*, 53(1), 127-149.

Serie, C. M., De Ruiter, C., Pleysier, S., & Put, J. (2023). Self-perceived views on offender rehabilitation in detained adolescent boys: a qualitative analysis in the context of the good lives model. *Frontiers in Psychology*, 14, 1153093.

Wylie, L. A., & Griffin, H. L. (2013). G-map's application of the Good Lives Model to adolescent males who sexually harm: A case study. *Journal of Sexual Aggression*, 19(3), 345-356.

31 MARS 11. Approche narrative, identité et désistement assisté (Mc Neil)

Lecture obligatoire : Marcotte, J., F., Dufour, I. et Brunelle, N. L'approche narrative dans l'intervention auprès des jeunes adultes qui ont commis des délits. Dans J. Carpentier, C. Arseneault et M. Alain (Dir.). *Délinquance à l'adolescence : Comprendre, évaluer, intervenir*. (p. 253-274). Presses de l'Université du Québec.

Lectures optionnelles:

Ikonomopoulos, J., Smith, R. L., & Schmidt, C. (2015). Integrating narrative therapy within rehabilitative programming for incarcerated adolescents. *Journal of Counseling & Development*, 93(4), 460-470.

Judd, P., & Lewis, S. (2015). Working against the odds: How probation practitioners can support desistance in young adult offenders. *European Journal of Probation*, 7(1), 58-75.

Morash, M., Stone, R., Hoskins, K., Kashy, D. A., & Cobbina, J. E. (2020). Narrative identity development and desistance from illegal behavior among substance-using female offenders: Implications for narrative therapy and creating opportunity. *Sex Roles*, 83, 64-84.

7 ET 14 AVRIL. Présentation des travaux de session

Renseignements utiles

Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales

Nous vous invitons aussi à consulter le règlement pédagogique:

<https://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-pedagogique-des-etudes-superieures-et-postdoctorales/>

Absence à un examen périodique pour un motif valable (article 30)

Si l'étudiant est absent à un examen périodique pour un motif jugé valable, cet examen peut être exclu de l'évaluation du cours ou peut être différé. Par motif valable, on entend un motif indépendant de la volonté de l'étudiant, tel que la force majeure ou une maladie attestée par un certificat médical.

Retard à remettre un travail (article 32)

En cas de retard, pour un motif jugé valable, à remettre un travail constituant un élément d'évaluation d'un cours, l'étudiant doit remettre celui-ci dans le délai fixé par le doyen, après consultation du professeur. Ce délai ne peut excéder un trimestre. En attente de la note finale, la mention REM (remise) est portée au relevé de notes jusqu'à la remise et correction du travail en question. La mention REM ne peut figurer au relevé de notes plus de deux trimestres pour un cours donné.

Plagiat (article 37)

Tout plagiat, tout copiage ou toute fraude, ainsi que toute tentative de commettre ces actes, ou toute autre participation à ces actes, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation, d'un mémoire ou d'une thèse est régi par les dispositions du Règlement disciplinaire en vigueur sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants des cycles supérieurs. Plagier peut entraîner un échec, la suspension ou le renvoi de l'Université. Constitue notamment un plagiat ou une fraude : l'utilisation totale ou partielle, littérale ou déguisée d'un texte, d'un tableau, d'une image, d'un exposé, d'un enregistrement ou de toute autre création, généré par un système d'intelligence artificielle, à moins d'autorisation explicite à l'occasion d'une évaluation.

Révision de l'évaluation (article 41)

Au plus tard 21 jours après l'émission du relevé de notes, l'étudiant qui après consultation d'un élément d'évaluation du cours a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit peut demander la révision de cet élément d'évaluation en adressant une demande écrite et motivée au doyen de la Faculté dont relève le cours, sauf si l'évaluation a été faite par un jury composé de trois membres ou plus.